

Arras, le 24 juin 2019

Protocole de coopération entre le département et les services de l'État dans le Pas-de-Calais Ingénierie 62

En 2018, le département du Pas-de-Calais a souhaité renforcer son appui aux territoires en créant une plateforme de l'ingénierie publique dans le Pas-de-Calais. Cette plateforme Ingénierie 62 regroupe aux côtés du département, 14 organismes publics ou parapublics permettant d'offrir un accès gratuit à des fonctions d'ingénierie et de conseils pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets. Cette plateforme peut être saisie par internet, téléphone ou courrier et est opérationnelle depuis juin 2018.

Rejoignant la stratégie d'intervention auprès des collectivités mise en place par les services de l'État, ceux-ci ont souhaité s'associer à la démarche initiée par le département du Pas-de-Calais. Habités à la gestion des dossiers complexes, les services de l'État partagent le souhait de travailler en pleine synergie avec ceux du Conseil départemental afin d'améliorer la capacité de développement des collectivités et donc l'attractivité et la compétitivité du territoire du Pas-de-Calais.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, et Jean-Claude LEROY, président du conseil départemental du Pas-de-Calais, ont co-signé ce lundi 24 juin, un protocole de coopération entre le département du Pas-de-Calais et les services de l'État qui a pour objet de définir les axes de mobilisation de l'État au sein de la plateforme Ingénierie 62.

L'expertise de services de l'État sera mobilisée pour les dossiers d'une particulière complexité relevant de quatre axes de coopération :

- expertise sur les questions et situations juridiques complexes
- expertise relative à l'aménagement et à l'urbanisme réglementaire
- analyses et expertises financières et budgétaires
- appui en matière de sécurité civile

Un interlocuteur unique est désigné au sein des services de l'État qui relaiera les demandes aux services concernés.

L'adresse courriel de contact à la Préfecture est : pref-monprojet@pas-de-calais.gouv.fr.